

Arras, le 30 avril 2020

COVID-19 : les services de l'État entièrement mobilisés pour faire face à la crise

Depuis l'apparition de la crise sanitaire, les services de l'État ont démontré, dans le cadre de leurs prérogatives et des orientations fixées par le Gouvernement, une remarquable capacité d'adaptation.

Forces de l'ordre, sapeurs-pompiers, services de l'Éducation Nationale, Agence Régionale de Santé (ARS), préfecture et sous-préfectures ou encore services départementaux et régionaux : tous se sont engagés au service des citoyens et ont permis la mise en place de nombreuses mesures dans le département :

- **Mesures sanitaires** : 206 places de réanimation sont ouvertes dans le cadre du Covid-19, 20 projets de structures dédiées au sein de la médecine de ville ont été validés, 37 EHPAD sont engagés dans une démarche de tests de dépistage conformément aux orientations de la Direction Générale de la Santé et 10 millions de masques ont été mis à la disposition des établissements sanitaires et médico-sociaux par le niveau régional et par l'ARS.
- **Mesures administratives** : 16 arrêtés préfectoraux de police administrative ont été pris, 109 dérogations ont été accordées aux marchés respectant les règles strictes de distanciation sociales et environ 400 000 contrôles de police et de gendarmerie ont été réalisés depuis le 17 mars 2020.
- **Mesures sociales** : 280 places d'hébergement d'urgence hivernales sont maintenues et 100 chambres d'hôtel sont mobilisées pour la mise à l'abri des publics vulnérables. 40 places isolées sur l'ensemble du territoire départemental sont également disponibles pour le confinement d'éventuels cas Covid-19. 30 490 chèques services seront distribués d'ici le 31 mai 2020 à destination de 1105 personnes et 23 millions d'euros seront versés le 15 mai 2020 au titre de l'aide exceptionnelle annoncée par le Président de la République. Concernant la lutte contre les violences intrafamiliales, 2395 femmes ont été contactées par les forces de l'ordre et 467 pharmacies ont été démarchées pour intégrer un dispositif de prévention.
- **Mesures économiques** : 181 000 salariés pour 16 000 entreprises bénéficient actuellement du chômage partiel. Concernant le fonds de solidarité, 11 390 demandes ont été reçues et 14,5 millions d'euros ont été versés. 10 483 établissements employeurs ont bénéficié d'un report des échéances sociales donnant lieu à 90 millions d'euros de cotisations reportées. 992 demandes de report des échéances fiscales ont été examinées et 20 millions d'euros de report ont été accordés.

Communiqué de presse



PRÉFET
DU
PAS-DE-CALAIS



- **Information des maires:** 38 messages et communications ont été adressés aux maires du département depuis le début de la crise.
- **Communication auprès du grand public :** 350 réponses à la population faisant suite aux questions déposées sur le site internet départemental de l'État ont été réalisées. 65 communiqués de presse et 330 publications sur les réseaux sociaux de la préfecture ont été diffusés depuis le début de la crise sanitaire afin d'informer au mieux la population.

Point de situation au 26 avril 2020 dans le département du Pas-de-Calais

- **262 personnes** sont actuellement hospitalisées (région Hauts-de-France : 1336) ;
- **64 personnes** sont actuellement hospitalisées en service de réanimation (région Hauts-de-France : 394) ;
- **206 personnes sont décédées** depuis le début de l'épidémie dans les hôpitaux (1292 Hauts-de-France) ;
- **37 EHPAD** ont déclaré un cas de covid-19 (sur 70 EHPAD du département) ;
- **Aucune surmortalité n'a été constatée jusqu'ici.**